

Tâches

- Personnel d'exécution n'ayant pas besoin de connaissances particulières pour la mise en œuvre.
C'est le premier niveau dans ce poste.

Exemples d'activités/tâches

- Mettre en œuvre des structures horizontales et verticales.
- Préparer et appliquer des enduits sur différentes surfaces intérieures et extérieures.
- Capacités de travailler en hauteur et de réaliser des gestes répétitifs.

Conditions de travail

- Travail en équipe.
- Travail sur chantier.
- Travaux en interne et / ou externe.
- Horaires définies par le Gérant.
- L'activité peut s'exercer en dehors des heures d'ouvertures de l'établissement sur accord du Gérant et du lieu d'exécution des travaux.
- L'activité implique de travailler parfois en hauteur, sur échafaudage ou dans une nacelle.

Positionnement du poste

Rattachement hiérarchique :

- Supérieur direct : Le Gérant (la direction).

Réseau relationnel :

- Le personnel
- Les correspondants externes sur site.
- Toute personne faisant partie du circuit des informations.

Compétences requises

Savoirs :

- Travailler méthodiquement et soigneusement.
- Avoir le sens de l'écoute et de l'observation.
- Exécuter des travaux suivant les consignes écrites : dossier chantier.
- Lire des fiches produits et des plans d'exécution et les comprendre.
- Prendre des initiatives, être responsable à titre préventif (en sachant la limite de ses compétences).

Savoir-faire/savoir-être :

- Travailler en équipe.
- Reconnaître l'état du support et le préparer suivant le cahier des charges.
- Réalisation de coffrages et de projection d'enduit, résine et autres etc..
- Dégraisser et laver un support.
- Appliquer à la brosse et / ou rouleau et / ou par projection.
- Procéder à son autocontrôle d'exécution.

Aspect SSE :

- Participation aux causeries sécurité et animation sécurité de l'entreprise.
- Participation éventuelle aux plans de prévention (GIES 2) et déclinaison de ceux-ci.

Contraintes

Voir le Document Unique de l'entreprise.

Règlementations

Textes législatifs et réglementaires liés au poste voir convention collective

Notification de la fiche de poste

La notification confère une valeur formelle à la fiche de poste, elle doit être mise à jour régulièrement, et notamment au cours de l'entretien annuel.

Habilitations et formations souhaités

- GIES 1
- ATEX
- ARI
- CACES (chariot élévateur)